

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**Séance du 1^{er} juillet 2025**

Le 1^{er} juillet 2025 à 17h00, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 24 juin 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

Délibération n°04

Objet : Modification de la taxe de séjour de Hauteville, sur la délibération n°8 du conseil d'administration du 4 avril 2025.

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avait donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA.

Absents / Excusés :

M. Thierry NITCHEU, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Philippe CESANA, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- Le Code du Tourisme ;
- Le projet de convention à intervenir avec l'ANCV pour le programme "Seniors en vacances";
- L'appel à projet "Seniors en vacances 2025" de la CARSAT Rhône-Alpes pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de séjours vacances destinés aux retraités autonomes fragilisés.
- La délibération n°04 du Conseil d'administration du 16 Janvier 2025, relative aux voyages seniors et excursions à la journée prévues au cours de l'année 2025.
- La délibération n°08 du Conseil d'administration du 4 avril 2025.



Considérant

La délibération n°4 du Conseil d'Administration du 16 Janvier 2025 et la délibération n°08 du Conseil d'Administration du 4 avril 2025 présentaient les voyages seniors et les excursions à la journée prévus au cours de l'année 2025.

La taxe de séjour, concernant le séjour à Hauteville diminue de 21.84€ à 5€25, en raison du déclassement du site. (site qui était classé mais ne l'est plus).

De ce fait, la délibération n°08 du 4 avril 2025 reste valable, mais la présente délibération remplace une partie du point 4 « Tarifs des séjours 2025 », relatif au séjour concernant Hauteville.

Destination	Hauteville
Période	<i>Du 14 au 21 septembre 2025</i>
Tarif hébergement / personne imposable	484€
Tarif hébergement / personne non imposable	272€
Taxe de séjour*	5.25 €
Supplément chambre seule	94€
Tarif transport / personne sans subvention CARSAT	245€
Tarif transport / personne avec subvention CARSAT	135€

L'Assemblée Délibérante :

- **Approuve la modification de la taxe de séjour 2025 relative au programme "Seniors en vacances" dont les recettes seront encaissées au Chapitre 70, compte 70632 "Redevances et droits des services à caractère de loisirs".**

Vote à main levée : nombre de voix :

- POUR :	12
- CONTRE :	0
- ABSTENTION :	0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA.

- Contre :

- Abstention :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 1^{er} juillet 2025

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER